

2017 en revue

La meilleure année de notre existence est dernière nous. Avec nos produits bien établis et en collaboration avec les deux fédérations pour les indépendants, nous avons pu augmenter le nombre d'affiliations à 565 (+45%) et personnes assurées à 1852 (+23%). Avec ces résultats, le nombre d'affiliations a doublé en 2 ans.

Grâce à des très bons rendements du capital, le taux de couverture a été augmenté à 111.23% (année précédente 107.61%). Parallèlement, nous avons étoffé nos réserves techniques à un total de 11.4 millions (année précédente 7,8 millions).

Vous pouvez télécharger les comptes 2017 révisés depuis la rubrique Documents de notre site internet.

Taux d'intérêts 2018

Pour 2018, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer **définitivement** les taux d'intérêts suivants :

1.00% pour les avoirs obligatoires
(selon décision du conseil fédéral)

2.00% pour les avoirs sur-obligatoires

Un **taux d'intérêt de mutation de 0.50%** sera appliqué pour les avoirs sur-obligatoires des assurés qui quitteront notre fondation en 2018.

Taux de conversion

Pour l'année 2019, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux de conversion servant au calcul de la hauteur d'une rente sur la base du capital de vieillesse (âge pour les hommes et les femmes de 65 resp. 64 ans) comme suit:

Capital vieillesse	2018	2019
Taux de conversion jusqu'à limite de CHF 800'000.00	6.00%	5.70%
Taux de conversion au-delà de la limite de CHF 800'001.00	5.30%	5.00%

Cette décision tient compte des intérêts négatifs appliqués actuellement ainsi que de l'augmentation de l'espérance de vie.

Nous annoncerons le taux de conversion d'ici 2020 à la fin de l'année 2018.

Nouvelles affiliations

Durant l'exercice 2018, nous avons pu conclure 138 nouvelles affiliations pour un volume de prime de plus de CHF 4.8 Mio. - avec tendance croissante. Nous souhaitons une **cordiale bienvenue** à tous nos nouveaux clients et nous nous réjouissons d'une agréable collaboration.

Nous continuons à nous engager pour une croissance qualitative et prudente et à nous appuyer sur un

nombre croissant de conseillers et broker indépendants avec qui nous collaborons.

Rachats volontaires

Les rachats volontaires dans le fonds de pension sont fiscalement très attrayants. Le montant de rachat est déductible de votre revenu imposable, vos avoirs ne sont pas imposables comme une fortune et leurs intérêts ne sont pas imposables. Le montant n'est imposable qu'au paiement, et à un tarif préférentiel s'il est fait sous forme de capital.

De nombreuses caisses de pension font porter intérêt à vos rachats volontaires seulement l'année suivante. Dans notre fondation, **l'intérêt de 2.00% court dès réception du paiement**. Il est donc particulièrement attractif de procéder à des rachats en cours d'année.

De plus et depuis le 1er janvier 2016, les rachats que vous effectuez sont pris en compte comme capital décès supplémentaire.

Dans les prochaines semaines, nous allons transmettre à chaque assuré un exemple de calcul de rachat complémentaire. De cette façon, vous serez en mesure de connaître votre intérêt à procéder à des rachats supplémentaires.

Hypothèques

Qui souhaite acheter un logement ou financer une hypothèque à partir de 55 ans se voit souvent imposer des limites significatives en terme de hauteur de financement ou de calcul de la capacité financière. De nombreuses banques n'accordent plus du tout leur financement ou alors seulement jusqu'à une hauteur réduite.

Comme par le passé, notre fondation **n'applique aucune restriction aux clients de plus de 55 ans**.

Vous souhaitez profiter de nos conditions avantageuses? C'est très simple: Laissez-nous évaluer votre dossier d'hypothèque et nous vous ferons rapidement une offre attractive.

Pour votre coopération toujours très agréable et votre confiance, nous tenons à vous remercier sincèrement.

Cordialement



René Zollet
Directeur



Peter Gurtner
Directeur adjoint